

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU ROVE**

SEANCE DU 14 FEVRIER 2024

Conseillers Municipaux : Effectif : 29 ; Présents : 27 ; Pouvoir : 1 ; Absents : 2

L'an deux Mil vingt-quatre, le quatorze février à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO Maire, suite à la convocation en date du 8 février 2024.

ETAIENT PRESENTS : BARTOLI Michel - BONNET Marie-Claude - CANGELOSI Laetitia - CASABURI Francine - CORTES Jeanne - COSTE Raymonde - DEQUIVRE Claude - DESMATS Nicole - FIORI Frédéric - FERNANDEZ Danielle - GIRAUD Chantal - GUEVARA David - GROBEL Pierre - JAUFFRET Michel - JUAN Annie - LAVAL Jacques - LILLO Sabine - MAZADE Alain - MAISONNEUVE Régis - MISSIMILLY Laurent - MONTALBAN Francis - ROSSO Georges - ROSSO Viviane - SABATINO Paul - SACOMAN Roger - SALAS Aline - SOLE Jean-Pierre.

ONT DONNE POUVOIR : GUIDI Marie-Noëlle à ROSSO Georges -

ABSENTS : GUIDI Marie-Noëlle - MARTINEZ Véronique -

SECRETAIRE DE SEANCE : SALAS Aline

2024-01-03	DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 - TRAVAUX DE PROXIMITE 2024 - Création de sanitaires au stade municipal du Rove
-------------------	--

La Commune du Rove envisage un programme de construction de sanitaires au stade municipal du ROVE, situé 22 Rue Adrien Isnardon, 13740 LE ROVE.

Les manifestations sportives, entraînements et matchs au stade municipal sont en constante augmentation.

Les locaux actuels trop exigus, vétustes, et l'absence de sanitaire PMR ne permettent plus de répondre aux besoins. Il est donc nécessaire de construire rapidement de nouveaux sanitaires, aux normes PMR et suivant la réglementation.

L'opération prévue permettra de créer de nouveaux sanitaires, avec un espace PMR, dans une structure neuve.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, ce projet de construction de bâtiment communal pour le stade municipal du Rove.

La commune a déjà entrepris des efforts importants pour la réfection et la rénovation des bâtiments communaux et elle poursuit avec cette opération de création de sanitaires, un projet, pour la sécurité, la sûreté et le confort des Rovenains et des habitants du département fréquentant ce bâtiment à l'occasion de réunions, entraînements et rencontres sportives.

Ce projet sera essentiellement financé par un autofinancement de la Commune du ROVE et par une subvention du Conseil Départemental 13.

Le Conseil Départemental a reconduit pour 2024 sa politique d'aide aux Communes, dans le cadre des travaux de proximité, consistant à subventionner des travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communal, mandatés à la section d'investissement. Le taux de la subvention est fixé à **70 % sur le coût HT des travaux plafonnés à 85 000 € HT** par projet.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 96 186,75 € HT.

Le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Descriptif	COUT HT	FINANCEMENTS	Montants HT	% Taux
Réalisations de sanitaires	96 186,75 €	Conseil Départemental 13: Travaux proximité 2024 sur 85 000 €	59 500,00 €	70%
Plafond des travaux CGL 13 85 000,00 €		Autofinancement Commune sur 85 000 €	25 500,00 €	30%
		Autofinancement Commune	11 186,75 €	
Total opération	96 186,75 €	TOTAL FINANCEMENTS :	96 186,75 €	100%

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que cette opération pourrait être éligible au titre d'une aide financière du Conseil Départemental 13, dans le cadre des travaux de proximité, sport et jeunesse, (70%).

Il est proposé au conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône la subvention la plus élevée possible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier présenté ;

DECIDE de demander l'aide financière la plus élevée possible au Conseil Départemental 13 ;

CHARGE Monsieur le Maire de fournir le dossier nécessaire, le moment venu, pour octroi de cette aide.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2024 de la Commune

VOTE / POUR 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre

**Le Maire,
Georges ROSSO**

